

MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 7 Novembre 2012 A 20 heures 30</p>
--

Convocation du 2 novembre 2012
Affichage du 12 novembre 2012

Le **07 novembre 2012 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Marcel ROBIN, Didier GOUDROT, Bernard SALOMEZ, Christine PICARD, Laurent BONNOTTE, Marie-Chantal COULON, Patrice VICART, Alain MOREAU, Franck CARRASCO
Micheline BLOT par Michel KOTOVTCHIKHINE, Michèle GAUDIN par Franck CARRASCO, Christophe PIETAK par Alain MOREAU, Florence TOUZEAU par Gérard GALLET, Jean-Pierre HUOT par Marie-Chantal COULON

Absent(s):Hugues COQUELLE

Excusé(s) : Robert GERMAIN, Angélique CHALIER, Jean-Claude BERGEROT, Robert ITURRALDE

Secrétaire de séance : Alain MOREAU

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 31 octobre 2012. Tous les membres présents signent le registre.

- Elaboration d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale).
- Travaux renforcement chemin de la Brosse.
- Consultation éclairage public.
- Droit de préemption.
- Maison du club de Foot de Toucy.
- Demande d'achat d'une parcelle.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY

MODIFICATION STATUTS DE LA CCT - (DE 2012 71)

Vu l'arrêté préfectoral portant approbation des statuts de la Communauté de Communes du Toucycois ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-7 et L. 5211-5 relatifs aux modifications des statuts des communautés de communes et les conditions de majorité qualifiée requises ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-1 et suivants relatifs au Schéma de Cohérence Territoriale ;

Vu les dispositions de la loi Portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 octobre 2012 approuvant une modification des statuts de la Communauté de Communes du Toucycois, et plus particulièrement du contenu de la compétence aménagement de l'espace.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par M. le Président de la Communauté de Communes du Toucycois pour se prononcer, dans les conditions définies par l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. A défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la notification, la décision est réputée favorable.

Dans le cadre du travail de réflexion engagé depuis le début de l'année 2012 en lien avec le Pays de Puisaye-Forterre, la Communauté de Communes du Toucycois souhaite aujourd'hui se doter de cette compétence « élaboration, approbation, suivi et révision d'un SCoT ».

En effet, les nouvelles dispositions relatives à l'urbanisme mises en oeuvre par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle II) auront pour effet de généraliser les SCoT sur l'ensemble du territoire national. Les territoires non couverts par un SCoT ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation au sein de leurs documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) s'ils n'ont pas de SCoT approuvé au 1er janvier 2017.

La poursuite du développement du territoire de la Communauté de Communes du Toucycois, la préservation de son attractivité, le développement de la commune au travers du *PLU intercommunal*, nécessitent donc la mise en oeuvre d'une démarche du SCoT, qui devra être adaptée à la volonté des élus, tant en terme de périmètre que d'objectifs.

Afin de permettre à la Communauté de Communes de valider la démarche en partenariat avec le pays de Puisaye-Forterre, il est nécessaire dans un premier temps de modifier ses statuts. Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la modification des statuts de la communauté de communes du Toucycois et notamment de l'article 6.1 « *Aménagement de l'espace* » dans lequel il faudrait ajouter le point suivant :

« Aménagement de l'espace » :

Urbanisme

· **élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale**

les autres termes de cet article restant inchangés.

Après examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification suivante :
"Aménagement de l'espace" :

MAIRIE DE TOUCY

Urbanisme

· **élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale**

Les autres termes de cet article restant inchangés.

TRAVAUX RENFORCEMENT CHEMIN DE LA BROSSE - (DE 2012 72)

Vu la commission travaux voirie du 2 novembre 2012 et après avoir entendu Gérard GALLET, Adjoint à la voirie.

Suite à la consultation et à l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de confier les travaux de renforcement du chemin de la Brosse à l'entreprise SCREG de Monéteau (la mieux disante) :

- Déblai, couche de forme en graves non traitées pour structure de chaussées, enduit superficiel bicouche à l'émulsion de bitume et traversée busée pour un montant de 7 675,03 € HT.
- Travaux supplémentaires de curage de la mare à la Mine d'Or, régalage sur place des déblais et régalage sur place des terres de la tranchée sur la parking du rugby pour un montant de 401.69 € HT.

Ces travaux, prévus au budget, seront imputés en section d'investissement.

ECLAIRAGE PUBLIC : CONTRAT D'ENTRETIEN - (DE 2012 73)

Vu la commission "travaux voirie" du 23 octobre 2012.

Après analyse des offres et présentation par l'adjoint aux travaux.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,

ACCEPTE, à l'unanimité, le contrat d'entretien du réseau de l'éclairage public de l'entreprise BENTIN SA de Sens aux conditions suivantes :

- Montant annuel HT de 4 440 € - Délai d'intervention : moins de 2 heures.
- Durée du contrat : 3 ans à compter du 1er janvier 2013

AUTORISE M. le Maire à signer la proposition et l'acte d'engagement.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DROIT DE PREEMPTION - (DE 2012 74)

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 1987 décidant l'institution d'un droit de préemption urbain sur les Zones U et NA du POS.
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme soucrite par Marc DUFAUD et Laurence MENU au 18 Place des Frères Genêts à Toucy YONNE, reçue en mairie de Toucy le 4 octobre 2012 de Maître Sandrine CHABUEL-RANDAZZO notaire à Saint Fargeau, YONNE, et concernant la vente au prix de 105 000 € d'un immeuble bâti sur terrain propre de 1987 M², situé 18 Place des Frères Genêts à Toucy, section AD 426 au profit de M. David LEGER.

Considérant qu'une demande d'évaluation sera adressée au Service France Domaine.

MAIRIE DE TOUCY

Considérant qu'il serait opportun que la commune de Toucy exerce son droit de préemption en vue de mettre en œuvre des équipements collectifs, notamment un parking (environ 60 à 70 places) dans le cadre de l'opération "Ville d'Appui" dont les principaux objectifs sont l'aménagement d'une liaison douce entre la partie haute et la partie basse de Toucy et l'amélioration en matière de circulation, de stationnement et de cheminements piétonniers.

Sur proposition de la commission urbanisme,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'exercer son droit de préemption sur le bien visé ci-dessus sous réserve d'un financement par la convention "Ville d'Appui" avec la région Bourgogne et d'inscrire la dépense au budget 2013.

PROJET DE MAISON DU CLUB DE FOOT DE TOUCY - (DE 2012 75)

Vu la commission "toutes commissions" du 31 octobre 2012.

Présentation du Maire concernant le projet d'extension des vestiaires actuels de la section football de l'US Toucy afin de créer un espace pédagogique pour les jeunes. Les vestiaires et les terrains étant la propriété de la commune, le projet d'extension pourrait être porté par la municipalité et les travaux de second œuvre seraient pris en charge par les bénévoles du club. Le Maire précise que le rugby a bénéficié de grosses structures et qu'il serait logique de prendre en charge ce projet pour le football.

Estimation des travaux :

Démolition gros œuvre maçonnerie : 21 350 € HT

Charpente couverture zinguerie : 6 153 € HT

Menuiseries extérieures : 5 340 € HT

Ravalement extérieur : 3 140 € HT

Matériaux second œuvre (travaux exécutés par les bénévoles) : 11 000 € HT

Architecte : 2030 € HT

Financement :

Fonds Leader sur le gros œuvre : 55 % de 35 983 € soit 19 790.65 €

Mr Larrivé, député, subventionnerait à hauteur de 1 500 à 2500 € sur sa réserve parlementaire

La FFA et le Conseil Général pourraient également financer une partie des travaux ce qui pourrait porter les subventions à 80 % du HT.

Le Conseil Municipal,

Après délibération

ACCEPTE, à l'unanimité, le projet de construction de Maison du Club de Foot de Toucy.

CHARGE le Maire de constituer le dossier de permis de construire

SOLLICITE toutes les aides susceptibles d'être accordées.

DEMANDE D'ACHAT DU CR N°120 ET DE LA PARCELLE D 16 2

Le propriétaire de la parcelle D 912 demande si la commune de Toucy vendrait le chemin rural n°120 et la parcelle D 162 dit de la Fontaine du Haut pour accéder à son terrain qu'il envisage de cultiver pour du jardinage.

Le Conseil Municipal,

REFUSE, à l'unanimité, cette vente.

MAIRIE DE TOUCY**QUESTIONS DIVERSES :****ASSAINISSEMENT : LIGNE DE TRESORERIE - (DE 2012 76)**

Vu la commission "toutes commissions" du 23 octobre 2012

Considérant que le projet de réhabilitation de la station d'épuration est terminé et qu'il reste un reliquat de subventions et avances d'environ 149 000 € à percevoir de l'Agence de l'Eau.

Considérant qu'en l'absence de ces ressources, la trésorerie de la commune se trouve amputée et qu'il serait nécessaire d'envisager une ligne de trésorerie dans l'attente du versement de ces aides.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à contacter des organismes de crédits pour une ligne de trésorerie de 150 000 € maximum.

CLASSE DE NEIGE ECOLE PRIMAIRE - (DE 2012 77)

Vu la commission finances du 23 octobre 2012.

Julien DUGAY, Adjoint aux Affaires Scolaires, présente le projet de classe de neige de Mr HAMON, directeur de l'école primaire de Toucy, pour l'année 2013.

Après débat,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, le projet de classe de neige et son financement :

- Séjour classe de neige pour 49 élèves (49 X 373 €) : 18 277.00 €
- Frais de transport (bus) : 2 750.00 €

COUT TOTAL 21 027.00 €

- Skis et forfaits pour les accompagnateurs : 210.00 €
 - Visite fromagerie : 122.50 €
 - Achat documentation : 100.00 €
- TOTAL COOPERATIVE 432.50 €**

- Participation à charge de la commune : **10 513.50 €**
- Participation à charge des familles (49 X 214.56 €) : **10 513.50 €**

CONVENTION YONNE EN SCENE 2012/2013 - (DE 2012 78)

Vu la commission "finances" du 23 octobre 2012.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Julien DUGAY présenter la convention Yonne en Scène relative à la programmation "Saison Jeune Public" pour la saison 2012/2013.

Après délibération,

ADOPTE à l'unanimité ladite convention qui sera annexée à la présente délibération pour un montant net de 3 550 € à régler en 2 versements :

- 500 € avant le 31/12/2012

MAIRIE DE TOUCY

- le solde avant le 31/05/2013
ADHERE à l'Association Yonne Spectacles pour un montant de 160 €.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2012 et 2013.

SUBVENTION AGAP - (DE 2012 79)

Vu la commission "finances" du 23 octobre 2012,

Considérant la demande de l'association AGAP au Conseil Municipal de revoir sa position pour l'octroi d'une subvention.

Sur proposition des membres de la commission "finances",

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, le versement de 250 € de subvention à l'AGAP pour l'année 2012.

AUTORISE le transfert de crédits suivant :

6541 Créances admises en non valeur	- 250 €
6574 Subv. fonct. person. droit privé	+ 250 €

Ensuite le Maire fait lecture du dernier compte rendu du conseil communautaire.

Marie-Chantal COULON demande la parole au nom de son groupe. Dans le compte-rendu de la réunion "toutes commissions" du 31 octobre 2012 ne figure pas un seul mot de notre intervention au sujet des employés territoriaux, ni du débat qui s'en suivit. En conséquence, nous tenons à exprimer notre désaveu pour certaines méthodes de management. Nous souhaitons que des échanges constructifs s'instaurent auprès d'eux. Un bon état d'esprit des deux parties doit se retrouver afin que la qualité et le rendu du travail soient bénéfiques pour Toucy.

Mme PICARD intervient pour préciser que des rectifications peuvent toujours être formulées par tout moyen à la secrétaire générale avant envoi définitif.

Gérard GALLET propose aux conseillers de se retrouver le samedi 24 novembre 2012 à 8 H 30 pour nettoyer le chemin de La Croix Sainte Hélène (rendez-vous sur place).

Le Maire fait lecture des prochaines réunions et manifestations :

- Dimanche 11 novembre 2012 9 h 45 Cérémonie du 11 novembre.
Rassemblement devant la mairie.
- Mardi 13 novembre 2012 10 h 30 PLUI à la CCT avec ATSYM et un représentant de la DDT
- Vendredi 16 novembre 2012 20 h 00 AG UST Omnisport
- Mercredi 28 novembre 2012 20 h 30 Conseil Municipal

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE:

- MODIFICATION STATUTS DE LA CCT DE_2012_71
- TRAVAUX RENFORCEMENT CHEMIN DE LA BROSSE DE_2012_72
- ECLAIRAGE PUBLIC : CONTRAT D'ENTRETIEN DE_2012_73
- DROIT DE PREEMPTION DE_2012_74
- PROJET DE MAISON DU CLUB DE FOOT DE TOUCY DE_2012_75
- ASSAINISSEMENT : LIGNE DE TRESORERIE DE_2012_76
- CLASSE DE NEIGE ECOLE PRIMAIRE DE_2012_77
- CONVENTION YONNE EN SCENE 2012/2013 DE_2012_78
- SUBVENTION AGAP DE_2012_79